



CM2024/3/14

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHÉ, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole D'ÉDÉBAT, Serge DEUILHÉ, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGÉ, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BÈTHBÉDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procuration : Monsieur Patrice LARRIEU à Madame Arlette GRANGÉ ; Madame Céline PALAPRAT à Madame Carole GAUDEZ ;

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour : 21
En exercice : 29	Contre : 0
Qui ont pris part à la délibération : 27+2	Abstention : 8

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Secrétaire de séance : Denis BUVAT

Délibération n° CM2024/3/14

Finances Locales - Budget ville - Etape budgétaire : Budget Primitif - Exercice : 2024.

Où l'exposé fait au Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Vu la délibération n°CM2024/2/08 du 04 Mars 2024 confirmant la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT 2024					
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
11	Charges à caractère général	2 653 465,00	013	Atténuation de charges	155 000,00
012	Charges de personnel	4 300 000,00	70	Produits des services	214 300,00
014	Atténuation de produits	731 555,00	73	Impôts et taxes	5 784 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 176 820,00	74	Dotations et participations	2 981 247,00
66	Charges financières	217 700,00	75	Autres produits de gestion courante	254 100,00
67	Charges exceptionnelles	19 800,00	76	Produits financiers	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	12 000,00	77	Produits spécifiques	36 589,03
22	Dépenses imprévues	0,00	78	Reprises amortissements, dépréciat°	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opération d'ordre entre sections	887,86
042	Opération d'ordre entre sections	317 883,89	002	Report excédent N-1	
	Total des dépenses	9 429 223,89		Total des recettes	9 429 223,89

INVESTISSEMENT : DÉPENSES

INVESTISSEMENT 2024				
Chapitre	Libellé Dépenses	BP 2024	RESTES À RÉALISER	TOTAL DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	309 500,00	0,00	309 500,00
204	Subventions d'équipement versées	299 428,00	0,00	299 428,00
21	Immobilisations corporelles	1 495 985,07	0,00	1 495 985,07
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	840 000,00	0,00	840 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
458	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	2 964 913,07	0,00	2 964 913,07
040	Opérations d'ordre entre sections	887,86		887,86
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
	Total des dépenses	2 965 800,93	0,00	2 965 800,93

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellé Recettes	BP 2024	RESTES À RÉALISER	TOTAL RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 397 917,04	0,00	2 397 917,04
24	Produit des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	2 647 917,04	0,00	2 647 917,04
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	317 883,89		317 883,89
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
	Total des recettes	2 965 800,93	0,00	2 965 800,93

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Serge DEUILHÉ**



**Le secrétaire de séance,
Denis BUVAT**



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 031-213104995-20240325-CM2024X3X14-DE